

Mis en ligne par Revue de presse, le 19 mai 2015 (dernière m.a.j. : 28 février 2018)



*Vous pensez à Jules César, et vous voyez le fier conquérant drapé dans son manteau de Général; vous pensez à Cicéron, et vous voyez l'orateur indigné fustigeant Catilina; vous pensez à Marc Aurèle, et vous voyez l'Empereur penché sur ses écrits philosophiques. Et pourtant, avant d'être de grands hommes, ces trois-là ont été des petits garçons, au même titre que le charpentier, le Sénateur, le marchand, le gladiateur... J'ai déjà abordé l'enfance dans la Rome antique en évoquant les jouets (ici) et l'éducation (là), mais il y a un thème important dont je n'ai pas encore parlé : les cérémonies qui marquent la naissance et le déroulement de l'enfance, chez les citoyens romains.*

*Le mot pour le dire : dans la loi et en pratique.*

*En guise d'introduction, il convient d'abord de définir ce qu'est exactement un enfant du point de vue législatif. En préambule, il faut noter que ces dispositions ne concernent que les garçons, puisque les filles restent sous l'autorité de leur père, puis de leur mari, et sont donc assimilées à des mineures de leur naissance...*

Lire la suite sur <http://latogeeetle glaive.blogspot.fr/>